

DEMANDE DE TEMPS PARTIEL - ANNEE SCOLAIRE 2013- 2014

NOM :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse électronique :

Téléphone :

Adresse :
.....

SOLLICITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014 UN TRAVAIL A TEMPS PARTIEL (à compter du 1^{er} septembre 2013)

J'exerce les fonctions de directeur d'école OUI NON
Le temps partiel étant incompatible avec cette fonction, la participation au mouvement est obligatoire.

J'exerce les fonctions de titulaire remplaçant (BD/ZIL) OUI NON

Si vous participez au mouvement, vous ferez connaître votre choix dès parution des résultats par courriel au service de la DIPE 2 (evelyne.chombaut@ac-nice.fr ou nathalie.farrugia@ac-nice.fr)

J'ai demandé un allègement de service pour raisons médicales.

Si l'allègement est accepté, je conserve ma demande de temps partiel OUI NON

TEMPS PARTIEL DE DROIT 1^{ère} demande ou renouvellement
Préciser le motif et joindre obligatoirement les pièces justificatives

50 % 75 %

élever un enfant de moins de trois ans (photocopie du livret de famille)

Pas de « surcotisation » dans ce cas **seulement**

conjoint, enfant ou ascendant gravement malade, victime d'un accident, handicapé nécessitant la présence d'une tierce personne. (joindre certificat médical)

pour créer ou reprendre une entreprise (joindre Kbis)

TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION 1^{ère} demande ou renouvellement

50 % 75 %

Demandez vous à cotiser à temps plein moyennant le versement d'une retenue (*)

oui non – **Choix irrévocable**

TEMPS PARTIEL ANNUALISE

PERIODE TRAVAILLEE	PERIODE NON TRAVAILLEE	CHOIX
Du 01/09/2013 au 01/02/2014 (inclus)	Du 02/02/2014 au 05/07/2014	
Du 02/02/2014 au 05/07/2014	Du 01/09/2013 au 01/02/2014 (inclus)	

Acceptez-vous de changer de période si votre demande ne peut être satisfaite ? OUI NON

Si votre demande, ne peut être acceptée pour raisons de nécessité de service, souhaitez-vous travailler :

à temps partiel durant toute l'année scolaire 50 % ou 75 %
 à temps plein durant toute l'année scolaire

NB : Sauf circonstances très exceptionnelles, le temps partiel doit-être organisé par journées entières.

A le
(signature)

IMPORTANT : Depuis le 1^{er} janvier 2013, les cotisations pension civile ont augmenté.

SURCOTISATION : Pour un temps partiel à 50 %, la cotisation sera de 37,60% (ex : Je perçois 2000 € à temps complet, je percevrai 1000 € à 50 % et ma cotisation sera de 376.00 €).
Pour un temps partiel à 75%, la cotisation sera de 18.37% (ex : Je perçois 2000 € à temps complet, je percevrai 1500 € à 75% et ma cotisation sera de 275.55 €).

A RETOURNER : à la DSDEN des Alpes-Maritimes- DIPE 2 - BUREAU 241 par la voie hiérarchique.